



PRESTATIONS EXTRA-LEGALES ET AIDES DIVERSES

❖ Aide au permis de conduire

Peuvent bénéficier de l'aide au permis B :

- les familles allocataires
- les familles assurées maladie si elles n'ont eu qu'un seul enfant.

Le jeune doit avoir entre 18 et 25 ans pour pouvoir prétendre à une participation financière qui est soumise à conditions de ressources (plafond Allocation Rentrée Scolaire). Cette aide s'élève à 300 € et n'est pas renouvelable.



L'imprimé de demande est téléchargeable en ligne sur le site : www.msa.haute-normandie.fr. Il est à retourner complété et accompagné des pièces demandées à votre MSA - Service ASS, au plus tard un an après l'obtention du permis B.

❖ Aide aux vacances pour les familles

La MSA Haute-Normandie favorise le départ en vacances des familles aux revenus les plus modestes.

Les familles pouvant prétendre à cette participation sont les familles allocataires ayant des ressources inférieures ou égales au plafond de l'Allocation de Rentrée Scolaire. Cette condition de ressources n'est pas nécessaire pour les colonies de vacances.

L'âge des enfants doit être compris entre 2 et 18 ans Les séjours pris en dehors des congés scolaires ne sont pas pris en charge (sauf pour les enfants âgés de moins de 6 ans non soumis à l'obligation scolaire).

La MSA Haute-Normandie adresse en début d'année civile aux allocataires concernés l'imprimé « Bon vacances » qui est à lui retourner avec la copie des justificatifs de dépenses.

Cette demande d'aide est limitée à 30 jours par an et par enfant et doit être sollicitée pendant l'année civile au cours de laquelle le séjour a été effectué.

❖ Bons Loisirs

L'objectif de cette prestation est de favoriser la pratique d'une activité socio culturelle ou sportive chez les jeunes de 6 à 18 ans. La participation est fixée à 50% de la dépense avec un plafond de 60 euros par enfant. Les familles pouvant prétendre à cette participation sont les familles allocataires (au 1^{er} décembre de l'année précédente) ayant des ressources inférieures ou égales au plafond de l'Allocation de Rentrée Scolaire. La demande de participation doit être demandée auprès du service ASS de la MSA durant l'année scolaire en cours.

❖ Aide au financement du BAFA ou BAFD

Une aide est accordée par la MSA Haute-Normandie aux personnes qui souhaitent obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs) ou le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil collectif de mineurs).



Cette participation financière d'un montant de 200 € est versée aux familles allocataires sans condition de ressources. Pour le BAFA, le jeune doit être âgé de moins de 23 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour le BAFD.

L'imprimé de demande est téléchargeable en ligne sur le site www.msa.haute-normandie.fr. Il est à retourner complété et accompagné des pièces demandées à votre MSA - Service ASS, durant l'année scolaire en cours (entre le 1^{er} septembre et le 30 juin).

Actions sur les territoires

❖ concours « Le Pré Vert » - 8^{ème} édition

La MSA Haute-Normandie a choisi de s'engager dans cette action qui a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes ruraux face à leur citoyenneté actuelle et future en les incitant à réfléchir collectivement autour d'une thématique. Le concours « Le Pré Vert » est organisé avec le soutien des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture et d'un certain nombre d'associations nationales (Génération Mouvement, Familles Rurales, Réseau national des Juniors Associations, AVMA, SOLIDEL).

Sont concernés par le concours :

- Les collèges du milieu rural (communes de – de 10 000 habitants).
- Les Maisons Familiales Rurales (MFR).
- Les lycées d'enseignement professionnel agricole.

Le concours est ouvert aux classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Il est proposé aux élèves de réfléchir ensemble sur la

Responsabilité individuelle et collective en matière de santé (alimentation, conduites à risques, addictions, prévention, ...). Les élèves doivent illustrer leur réflexion sur ce thème par la production collective d'une œuvre artistique qui sera cette année une bande dessinée.

Cinq collèges se sont inscrits :

- Collège Marcel Pagnol de Gravigny.
- Collège Antoine de Saint-Exupéry de Forges les Eaux.
- Collège de la Côte des Deux Amants de Romilly-sur-Andelle.
- Collège Pierre Corneille du Neubourg.
- Collège Jacques Brel de Cléon.

Le jury national se réunira le 23 avril 2015 pour délibération. Douze prix seront attribués aux 9 classes lauréates. Le grand prix du concours « Prix coup de cœur » sera attribué à la production qui totalisera la meilleure note parmi toutes les productions soumises au Jury national. La classe se verra offrir en Juin 2015 un séjour de 4 nuits/5 jours au centre nautique de Beg Porz dans le Finistère (centre AVMA).

❖ « Avenir en soi »

Une action destinée aux exploitants et/ou salariés agricoles est en préparation sur le Département de l'Eure. Deux travailleurs sociaux formés à la méthode vont animer un groupe de 6 à 8 personnes sur 6 journées (à raison d'une journée par semaine sur une amplitude de 2 mois).

Le lieu n'est pas encore précisé et sera défini en fonction de la proximité de résidence des participants.

Vous souhaitez vous reconverter pour diverses raisons, vous êtes en réflexion par rapport à votre futur que ce soit sur le plan personnel ou professionnel : reprise du travail, passage à la retraite, changement de vie familiale, ... cette action est faite pour vous !

L'Avenir en soi va vous permettre de révéler vos compétences, de les identifier afin de définir un projet personnel et/ou professionnel.

Si cette action vous intéresse, prenez contact avec Céline Quertier au 02 32 23 40 33 ou Aurélie Mare au 02 32 23 43 38 qui répondront à toutes vos interrogations.

Séjours Sweet Home Cabourg

❖ Séjour vacances « nos jeunes années »

La MSA Haute-Normandie, en partenariat avec l'ANCV et le centre AVMA Sweet Home, organise un séjour adapté à un public vivant le grand âge et qui ne part plus en vacances pour raisons économiques, de santé ou d'isolement.

Ce séjour tiendra compte du rythme des personnes et sera en lien avec les jeunes années. Il aura lieu du 18 au 22 mai 2015 au centre AVMA de Cabourg.

Si vous souhaitez des renseignements n'hésitez pas à appeler le secrétariat du service Action Sanitaire et Sociale au 02 35 12 70 39 ou au 02 32 23 44 22.

❖ Court Séjour Vacances 2015

La MSA Haute-Normandie organise cette année un séjour vacances à Cabourg du samedi 11 au mardi 14 juillet 2015 au centre AVMA Sweet Home de Cabourg.

Ce séjour est destiné aux ressortissants agricoles, salariés ou exploitants, affiliés en maladie à la MSA, et suivis par les

travailleurs sociaux et les organismes professionnels agricoles dans le cadre de difficultés de santé, sociales, économiques et prioritairement jamais partis en vacances.

L'objectif de ce séjour est de favoriser le bien-être, de lutter contre l'isolement, de rompre avec le quotidien.

Le recrutement est assuré par les travailleurs sociaux qui accompagnent les familles dans la préparation de ce départ

sur le plan économique et organisationnel afin de permettre à chacun de partir dans de bonnes conditions pour pouvoir profiter au mieux de ce séjour et se ressourcer.

Les inscriptions se déroulent du 12 janvier au 31 mars 2015 sous réserve des places disponibles (48 places).

Pour toute information, vous pouvez contacter Chantal Charles au 02 32 23 44 22.



Médiation Familiale

❖ la médiation familiale

La médiation familiale peut vous aider à rétablir le dialogue et à maintenir vos liens familiaux en cas de difficultés ou de conflits.

Le médiateur favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la gestion des conflits, notamment dans le domaine familial quelque que soit le type de difficultés (ruptures, conflits intergénérationnels, décès, questions patrimoniales, etc.).

Les associations de médiation à votre disposition sont :

Dans L'Eure :

• **ADAEA**,
12, place Clémenceau
27000 Evreux
Tél. : 02 32 37 09 36
Fax : 02 32 33 63 42
espacelifamilial@adaea-27.com

• **Association « Les Fontaines »**
40, rue Louise Damasse
27201 Vernon Cedex
Tél. : 02 32 21 58 14
traitdunion@lesfontaines.fr

En Seine-Maritime :

• **Association Trialogue**
29, rue de Buffon
76000 Rouen
Tél./Fax : 02 32 08 07 12
trialogue76@gmail.com

• **Association Les Nids/Harpe - Les Nids**
48 bis, rue S. Girardin
76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 04 00
harpe-rouen@lesnids.fr

• **UDAF 76** (Union Départementale des Associations Familiales)
6, rue Le Verrier
76136 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 76 51 70 70
mediationfamiliale@udaf76.fr



Village vacances Sweet Home Cabourg Séjour enfants 2015

- Séjour 1 du 6 au 20 juillet : 40 places,
- Séjour 2 du 23 juillet au 6 août : 40 places,
- Séjour 3 du 10 au 24 août : 40 places.

La MSA organise des séjours pour vos enfants âgés de 6 à 14 ans. Ils seront accueillis dans un cadre idéal : en bord de mer dans un parc de 8 hectares, un lieu parfait pour des vacances toniques. Diverses activités seront proposées à vos enfants : voile, baignade, parcours aventure, football, ateliers maquillage...

- le Transport sera assuré en autocar au départ de la MSA (Evreux et Bois-Guillaume).
- Une équipe de direction assure l'encadrement. Les animateurs, diplômés du BAFA, s'occupent chacun de 8 enfants et sont secondés par des stagiaires.

Tarifs 2015

Allocataires MSA
percevant l'ARS

360 € par enfant

+ 5 € par famille d'adhésion à l'association Sweet Home
+ 9,00 € si souscription assurance annulation

Allocataires MSA
ne percevant pas l'ARS

450 € par enfant

+ 5 € par famille d'adhésion à l'association Sweet Home
+ 11,25 € si souscription assurance annulation

Non allocataires

735 € par enfant

+ 5 € par famille d'adhésion à l'association Sweet Home
+ 18,38 € si souscription assurance annulation

• Arrhes : 30 € par enfant qui restent acquis à l'association en cas de désistement.

• Règlement (libellé à l'ordre de Sweet Home) : 160 € à verser avant le 15 mai, le solde au plus tard le 15 juin 2015.

Les pieds dans le sable



partenariat entre la MSA et les chantiers d'insertion à vocation agricole

Des ateliers « prendre soin de sa santé » aux Jardins de Neustrie de Val de Reuil

Grâce au partenariat engagé avec le chantier d'insertion « Les jardins de Neustrie » (maraîchage biologique), une nouvelle action collective a pu se mettre en place en Décembre autour du thème de la santé.

Cette action est mise en œuvre par le service ASS de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de sa Politique de Prévention et de Promotion de la Santé en direction des publics les plus fragiles.

Intitulée « Prendre soin de sa santé », elle prend la forme de 6 séances animées par deux travailleurs sociaux de la MSA. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'échange et le partage d'expériences autour de sujets en lien avec la santé.

Pour cette première session, les participants ont choisi de se réunir autour des thèmes suivants : les démarches administratives en lien avec l'accès aux soins, le bien-être et l'estime de soi, avoir une alimentation

de qualité pour être en bonne santé, le handicap.

Construire son changement en partenariat avec les Jardins de la Bresle à Blangy-sur-Bresle

Une formation intitulée « Construire son changement » s'est déroulée du 9 septembre au 4 décembre 2014 à raison d'une séance par semaine.

Elle s'est faite en partenariat avec la municipalité de Blangy-sur-Bresle, les travailleurs sociaux du secteur et l'Épicerie Sociale.

Le but est d'aider les personnes à identifier leurs potentialités et à se repositionner dans leur vie personnelle et professionnelle.

La participation à ce groupe a permis aux participants de reprendre confiance en eux à un moment où ils se sentaient dans une impasse : « *Votre rêve ne se fracasse pas sur la réalité, il s'y adapte* » conclut Bénédicte, participante.



Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un règlement de 30 € :
MSA - Action Sanitaire et Sociale - 32 rue Politzer - 27036 Evreux cédex

Prénom / Nom	Date de naissance	Quel séjour choisi ?	Combien de participation(s) antérieure(s) ?
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +

Merci d'entourer vos réponses ci-dessus.

Je souscris à l'assurance annulation (2,50 % du prix du séjour) : OUI NON

Votre nom : et prénom :

Numéro d'allocataire :

Adresse :

CP : Commune :

Tél. : E-mail :

Le : Signature :

